

LE GUETTEUR

FONDATEUR : CH. POËTTE
Directeur-Gérant de 1869 à 1906

DE S'-QUENTIN ET DE L'AISNE

Adresser les Lettres, les Mandats et toutes communications concernant le journal, à M. Victor MARQUANT, DIRECTEUR-GÉRANT DU Guetteur

Le **GUETTEUR** paraît, à Saint-Quentin, les LUNDI, MARDI, JEUDI et SAMEDI.
Un SUPPLÉMENT de 4 pages, renfermant des Nouvelles locales, des Variétés, un Bulletin commercial, est joint au numéro du Samedi soir.

ABONNEMENTS	
Saint-Quentin Un an	18 fr.
Aisne et départements limitr.	20 fr.
France	22 fr.
Le Dimanche seul	11 fr.

IMPRESSIONS
TYPOGRAPHIQUES EN TOUS GENRES
Insertions légales et judiciaires
(Il n'est pas accepté d'annonces au-dessous de 1 franc)

INSERTIONS
Annonces, la ligne, 0,25 ; Réclames, 0,40 ; Faits divers, 0,50 ; Chronique locale, 1 fr.
PUBLICITÉ LIBRE. — Les Annonces et Réclames peuvent être reçues directement aux bureaux du Guetteur, 21, rue Croix-Belle-Porte, à Saint-Quentin.

On s'abonne aux Bureaux du **GUETTEUR**, rue Croix-Belle-Porte, 21 (Téléphone 214).
Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois. Tout abonnement qu'on laisse renouveler est exigible en entier.
Un franc de frais de recouvrement à domicile, lorsque l'abonnement n'est pas payé à son échéance.

UN SUPPLÉMENT est joint au Numéro de ce jour.

Notre politique extérieure

Un grand débat s'est élevé au Luxembourg sur la politique extérieure. Plusieurs membres de la droite ont profité de la discussion des crédits pour le Maroc pour poser des questions à M. le Ministre des affaires étrangères, et ce sont les récents articles du Temps sur nos relations extérieures qui ont fait tous les frais du débat.

Le Temps est devenu tout à coup pessimiste et cette attitude d'un journal dont l'autorité est universelle, a jeté quelque émoi dans le monde politique. Il n'est pas étonnant dès lors que le Sénat ait voulu être fixé sur la solidité de nos alliances en amenant M. Pichon à faire des déclarations rassurantes.

Est-il vrai que l'Angleterre, qui nous avait témoigné quelque amitié dans ces derniers temps, ait subitement modifié son attitude ? De récents articles parus dans un grand journal de Londres tendraient à le faire croire. Il semble, en effet, que la politique de Georges V aurait subi quelque changement à notre égard.

D'autre part, l'entrevue de Potsdam qui a si vivement ému l'opinion, donne lieu à certaines craintes sur la solidité de l'alliance contractée entre la France et la Russie.

En matière de politique extérieure, nos nationaux ont toujours été insuffisamment renseignés par nos gouvernants. Dès qu'une question touchant la politique extérieure est portée à la tribune du Parlement, notre ministre des affaires étrangères prend immédiatement une attitude inquiète et mystérieuse, comme si ses déclarations devaient avoir pour résultat de jeter le trouble dans toutes les cours européennes.

C'est un fait connu que le Parlement français est tenu à l'écart de tous les événements diplomatiques. Notre ministre des affaires étrangères, qu'il s'appelle Delcassé, Ribot ou Pichon, observe une grande circonspection comme si un mot mal compris pouvait déchaîner la guerre.

A Londres, tout se passe au grand jour. Il semble que le Foreign Office tienne à mettre, au jour le jour, le Parlement au courant de tous les pourparlers avec les gouvernements étrangers. Les choses n'en vont assurément pas plus mal. Le Parlement britannique n'ignore rien de la politique extérieure du gouvernement. Pourquoi les choses ne se passeraient-elles pas de même en France ? Eh bien ! toutes les remarques faites à ce sujet n'ont servi à rien.

entre nos voisins d'outre-Manche. La diplomatie ne se fait pas sur la place publique. Jamais, l'entente cordiale n'a été plus complète et plus productive d'aujourd'hui.

Ce sont là des paroles rassurantes qui iront au cœur de tous les Français. Ce que notre ministre a dit au sujet de nos relations avec l'Angleterre, il l'a répété pour la Russie dont l'amitié pour nous est plus soignée que jamais. Cette déclaration a suffi pour calmer les inquiétudes qui s'étaient emparées de l'opinion.

Que reste-t-il maintenant de l'entrevue de Potsdam et des articles de la presse de Londres ? Peu de chose. L'opinion s'était alarmée à tort.

Victor MARQUANT.

A LA CHAMBRE

Séance du 3 février 1914

Les incidents de la Gironde

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Ch. Chaumet, sur les incidents de la Gironde. L'interpellation de la Gironde est la défense de l'école laïque et des instituteurs républicains.

M. Chaumet, déclare que son interpellation n'a pas un caractère particulier, car des faits semblables ou analogues à ceux qu'il va dénoncer se sont produits un peu partout. — On va discuter le projet de loi de défense de l'école laïque ; il serait peut-être bon de dire aussi qu'on va défendre les instituteurs.

L'orateur appelle l'attention de la Chambre sur la situation d'un instituteur de la Gironde, très bon républicain.

M. Ballande. — Et surtout votre agent électoral.

M. Chaumet analyse les états de service de cet instituteur : contre lui s'était liguée la municipalité réactionnaire du Bouscat, conduite par le maire, républicain libéral.

M. Ballande. — Vous les connaissez, les républicains.

M. Chaumet. — Je n'ai jamais obtenu que des voix républicaines.

M. Ballande. — Vous vous êtes présenté avec l'appui du Comte de Paris.

M. Chaumet. — Je vous défie de prouver ce que vous venez de dire.

M. Ballande. — Vous étiez soutenu par le président du tribunal de commerce.

M. Chaumet. — Voilà, Messieurs, un exemple de bonne foi. (Applaudissements à gauche). On m'accuse d'être soutenu par le Comte de Paris et comme preuve de cette affirmation, on démontre que j'ai eu l'appui du président de tribunal de commerce à qui M. Ballande doit reprocher surtout de n'avoir pas marché avec lui.

M. Chaumet continue en reprochant à l'inspecteur d'académie de la Gironde de ne pas avoir soutenu son instituteur M. Lalande. Il donne lecture d'une lettre de cet instituteur à l'académie, parue dans le Bulletin des instituteurs de ce département, et qui montre la psychologie de ce fonctionnaire. La lecture de cette lettre bizarre soulève les murmures de la Chambre.

M. de Grandmaison. — Chez moi, un instituteur fut déplacé sur la demande de l'Administration parce qu'il ne voulait pas être un agent électoral. (Bruit).

Voix à gauche : Son nom ? Son nom ?

M. de Chaumet continue en reprochant à l'inspecteur d'académie d'avoir traité cet instituteur de brouillon, lui qui fut toujours un excellent fonctionnaire.

M. de Grandmaison. M. Chaumet demande que les inspecteurs d'académie soient recrutés autrement qu'ils ne le sont actuellement.

M. Maurice Faure, Ministre de l'Instruction Publique, monte à la tribune.

M. Faure n'a rien tant à cœur, dit-il, que d'être le Ministre de défense de ce qui est le républicanisme. Je sais bien que les adversaires de l'école laïque sont les adversaires de la République elle-même. Mais en ce qui touche les incidents de la Gironde les faits invoqués ont besoin d'une certaine mise au point. L'inspecteur d'académie de la Gironde est un bon républicain. Il n'y a pas longtemps encore il jouissait de l'estime de M. Chaumet lui-même.

tiennent pas les candidats officiels, ils sont persécutés. (Mouvement.)
La discussion est close.

M. Brisson donne lecture des ordres du jour déposés, 1^{er} par M. Plissonnier ; 2^e M. Bories ; 3^e M. Chaumet.

M. Raffin-Dugens et plusieurs de ses collègues demandent l'ordre du jour pur et simple.

M. Maurice Faure l'accepte.
L'ordre du jour pur et simple est adopté à mains levées, à la presque unanimité.

LE MAL QUI RÉPAND LA TERREUR

Effrayants dans leur brutale concision, ces dépêches de Pékin, qui nous tiennent chaque jour au courant de l'épidémie de peste qui ravage les provinces de la Mandchourie.

Avec un peu d'imagination, on se représente par la pensée les scènes de horreur et de désolation qui se déroulent en ce moment à Kharbine, à Moukden, à Ten-Tsin, dans les deux cents localités chinoises où le terrible fléau sévit avec une rage inouïe.

Ici, ce sont des milliers de cadavres que l'on inonde de pétrole et que l'on fait flamber comme des feux de joie... Là, ce sont des salles d'hôpitaux encombrées de malades dont les pauvres membres se tordent convulsivement sous les atteintes du mal... Sur les chemins, dans les rues, des gens tombent comme des monchettes frappés, foudroyés par l'imployable fléau.

De longues théories humaines essayent d'échapper par la fuite à cet enfer dont les cordons sanitaires se ferment sur tous ces malheureux.

Il faudrait la plume d'un Thucydide ou celle de Pierre Loti pour décrire cet affreux spectacle, ces drames terrifiants que l'on devine à la lecture des dépêches.

Qu'est la fameuse peste de Florence, dont Boccace nous a laissés un si émouvant tableau, comparée à celle de Mandchourie ? Il semble que tous les soins soient impuissants à sauver les malades. Les sérams antipesteux font faillite, les médicaments les plus énergiques demeurent sans effet... C'est le krach de la thérapeutique. Remarque inquiétante : les Européens établis dans les pays contaminés payent comme les jaunes leur tribut à la maladie. Les médecins eux-mêmes ne sont pas à l'abri du mal. A quelques-uns déjà — notamment notre compatriote le docteur Mesny — leur dévouement envers les pestiférés a coûté la vie.

L'épidémie se propage avec une rapidité déconcertante. Ses tentacules se dirigent de tous les côtés. A Saint-Pétersbourg, les craintes de contamination commencent à se manifester parmi la population.

Nous-mêmes, Français, sommes-nous menacés de cette forme assez inattendue de l'invasion jaune ? C'est ce que nous avons demandé au docteur Roux, directeur de l'Institut Pasteur et président en même temps du Conseil supérieur d'hygiène publique de France.

Dès nos premiers mots, l'éminent savant sourit, avec une pointe de scepticisme.

— Il ne faut pas, dit-il, s'alarmer à l'avance et croire que nous sommes menacés par l'épidémie chinoise. Cette épidémie de peste est, évidemment, l'une des plus virulentes que l'on ait enregistrées jusqu'ici. Bien rares sont les gens atteints qui en réchappent. Et ce qui est caractéristique c'est la marche foudroyante de la maladie. En quelques heures, un homme, ayant jusque là toutes les apparences de la santé, succombe au mal qui vient de le frapper. Mais il ne faut pas en déduire que le danger de contamination soit à nos portes. Il y a loin de la Mandchourie à notre sol. Soyez persuadé que, si nous avions la moindre crainte à ce sujet, des mesures sanitaires seraient rigoureusement prises par le gouvernement français.

Le docteur Roux nous apprend que l'épidémie actuelle n'est que la continuation de l'épidémie de peste qui a commencé en 1895 dans les Indes et dont les effets, très atténués, se sont fait ressentir quelques années plus tard à Lisbonne, à Oporto et à Naples. Mais ce n'étaient là que des cas isolés et qui furent promptement érayés, grâce aux précautions prises.

Sans doute, objections-nous avec modestie, mais cette épidémie n'a-t-elle pas le caractère de celle d'aujourd'hui ?

— Il est vrai, descend le docteur Roux, la forme n'est pas la même... Nous sommes aujourd'hui en présence de la peste pneumonique au lieu de la peste bubonique. Cela tient à la saison, au froid intense qui règne actuellement dans les pays contaminés, circonstance qui rend la maladie beaucoup plus meurtrière.

— Ne dit-on pas que les sérams antipesteux demeurent inefficaces ?

— Cela n'a rien de surprenant... La marche foudroyante de la maladie ne laisse pas au sérum injecté le temps de profiter son bienfaisant effet.

Nous demandons au docteur Roux : — Que pensez-vous du sérum du docteur russe Haffkine ?

— Je ne saurais, fait-il, me prononcer sur son action. J'ai simplement appris par les dépêches que son efficacité dans l'épidémie actuelle paraissait assez douteuse. Mais ce n'est pas suffi-

sant pour se faire une opinion sur sa valeur thérapeutique.

— Le conseil supérieur d'hygiène publique de France ne s'est-il pas préoccupé des mesures à prendre pour écarter de nous le fléau asiatique ?

— Nullement... Le conseil d'hygiène n'a d'ailleurs pas à se saisir lui-même de cette question. C'est au gouvernement à prendre cette initiative. Vous devez aisément comprendre que s'il ne le fait pas, c'est qu'il juge que cela n'est pas nécessaire, du moins pour le moment.

Le savant docteur de l'Institut Pasteur se lève et nous tend la main. L'entrevue est terminée. Il nous dit encore : — Aucun danger n'est à craindre... Dites-le bien haut. Les Parisiens et tous les Français en général peuvent dormir tranquilles. La peste est loin de nous. Et, le cas échéant, on saura bien l'empêcher de faire une incursion sur notre territoire.

Sur le seuil de son cabinet, le docteur Roux nous décoche une flèche : — Au surplus, conclut-il, qui s'occupe en France de la peste chinoise ? Personne. Il n'y a que les journaux... Ah ! les journaux !

Dans les longs et austères cloîtres de l'Institut, où, parfois, passe la blonde blanche d'un jeune savant, nous recontrons un ami du docteur Yersin, directeur de l'Institut Pasteur de Nhs Tzang, à qui l'on doit la découverte du bacille de la peste et du sérum antipesteux. Nous lui demandons s'il a des nouvelles de Yersin.

— Yersin !... Mais, il était ici voilà huit jours. Il s'est embarqué à Marseille le 29 janvier pour Saigon et Nhs Tzang... Il ne nous a pas caché que la lutte contre la peste pneumonique est très difficile. Son sérum produit d'excellents résultats dans la peste bubonique, au point d'abaisser la mortalité à quarante et même à trente pour cent, lorsque les injections sont pratiquées au début de la maladie. Malheureusement, il apparaît que son efficacité est beaucoup moins certaine dans la peste pneumonique qui vous a nettoie » un homme en quatre ou cinq heures.

Le docteur Yersin se rend à son poste de combat, prêt à donner sa vie simplement, héroïquement, comme tous les médecins qui prodiguent, là-bas, à toute heure, leurs soins et leur dévouement aux malheureux pestiférés.

Et nous quittons cette maison de la rue Dutot, où de vaillants savants s'efforcent sans répit d'arracher à la science ses secrets, à la maladie son remède, et sur laquelle semble planer l'âme de l'illustre Pasteur.

TOUT PARIS.

CHRONIQUE LOCALE

Saint-Quentin, 4 Février.

Conseil municipal de S'-Quentin

Séance du 3 Février 1914

Présidence de M. SAVATIER, adjoint
Le Conseil s'est réuni hier soir à l'Hôtel de Ville ; 21 conseillers étaient présents : M. Savatier, qui préside ; L'abbé et Nardet, adjoints ; Dreptin, Charles, Gladieux, Lhomme, Dutilleul, Devillers, Sauvage, Perrin, Lemaire, Lamouret Brin, Claisse, Courtès, Lécoteaux, Vasseur, Gence, Leduc, Tricotaine.

La séance s'ouvre à 8 heures 55. Après l'appel nominal, M. Perrin, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 décembre 1913, qui est adopté sans observations.

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. Charles, délégué du Conseil à la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, expose au Conseil les trois questions suivantes sur la livraison du coke à domicile aux indigents, sur la fourniture du lait et sur l'assistance par le travail :

Citoyens, Dans la dernière réunion du Conseil municipal une question avait été soulevée au sujet du coke délivré par la Compagnie du Gaz aux assistés du Bureau de Bienfaisance ; notamment, l'on préconisait la substitution du charbon au coke.

L'Administration, soucieuse de tout ce qui touche aux intérêts des pauvres, a étudié cette question, que j'ai l'honneur de vous exposer.

En 1891, le Bureau de Bienfaisance avait essayé de substituer le charbon au coke pour le chauffage des assistés.

Cette tentative n'a pas donné de résultats satisfaisants. Les intéressés, qui avaient touché à chercher leur charbon ou ils voulaient, ont reconnu qu'ils étaient mal servis ; les uns se plaignaient que la quantité manquait, les autres, que le charbon était de mauvaise qualité, gras, fumant, qu'ils allaient moitié moins de temps avec le charbon qu'avec le coke.

Pour ces motifs, l'Administration a dû revenir au coke. En effet, le coke présente, par sa nature même, des avantages assez appréciables sur le charbon ; à poids égal,

il dégage plus de chaleur et par son volume, donne l'illusion d'un secours plus important ; avantage moral qui n'est pas à dédaigner.

Au point de vue pécuniaire, le coke a des avantages importants. La Compagnie du Gaz, seule productrice du coke à Saint-Quentin, trouvant dans la fourniture du Bureau un important débouché, consent des prix très bas ; c'est ainsi qu'il est fourni à raison de 0 fr. 85 l'hectolitre.

De plus, la Compagnie se charge, et cela sans frais supplémentaires, de transporter le coke nécessaire aux assistés du bureau de Oestres.

Nous pouvons, pour terminer, comparer la dépense actuelle en coke avec celle qu'il faudrait pour fournir le charbon. La consommation pour une année est de 12.000 hectolitres ou 480.000 kilos de coke représentant une dépense de 10.200 francs.

Pour donner le même poids en charbon, il faudrait compter sur une dépense de 18.240 francs, soit un excédent de dépense de 8.040 francs.

Coke : 1.200 hect. à 0 fr. 85, 10.200 fr.
Charbon : 480.000 kil. à 28 fr., 18.240 fr.
L'avantage du coke sur le charbon est donc incontestable.

Malheureusement, l'Administration ne peut empêcher les quelques assistés, qu'elle ne connaît pas, d'ailleurs, de vendre leur bon coke ; mais combien s'en sera-t-elle achetée à ces malheureux, si l'on donnait du charbon, d'aller chez l'épicier qui souvent a un dépôt de charbon et de prendre en échange du bon tout autre produit que celui pour lequel il est destiné. C'est une chose qu'il faut éviter à tout prix.

Cette question tranchée, passons à celle envisageant la possibilité de faire la distribution au moyen de dépôts, soit de faire cette distribution à domicile.

Cette dernière hypothèse paraissait la meilleure.

Les pourparlers engagés tout récemment par l'Administration du Bureau de Bienfaisance avec la Compagnie du Gaz, permettent d'espérer que prochainement cette question importante sera résolue. Nous devons tous nos remerciements à M. Naudé, directeur du gaz, qui a bien voulu étudier le projet avec nous. Un essai vient d'être tenté au faubourg d'Isle, et les résultats ont été des plus satisfaisants ; aussi, l'Administration va étendre le service à domicile à toute la Ville et dès le 15 courant tous les assistés touchent leur combustible chez eux.

L'organisation de ce service consiste en ceci : La Ville étant divisée en quatre quartiers principaux, la distribution se fera par quartier ; une voiture passera à un jour fixe par toutes les rues d'un quartier. Au moyen d'une cloche, le charretier annoncera sa présence et chaque assisté n'aura qu'à se rendre à la voiture. Contre la remise d'une carte, il touchera un hectolitre de coke.

Au Bureau de Bienfaisance, une pancarte indiquera aux assistés le jour et l'heure approximative du passage de la voiture dans chaque rue.

Il faut s'attendre, dans les premiers temps, à quelques réclamations auxquelles il sera remédié dans la mesure du possible, et nous espérons, avec un peu de bonne volonté, que le service fonctionnera très bien après peu de temps de son application.

Citoyens, Pour répondre à la demande concernant la libération de la demande d'assistance par le Bureau de Bienfaisance, j'ai l'honneur de vous soumettre les difficultés et inconvénients que présenterait ce projet.

D'abord, le lait n'est donné que sur la prescription d'un médecin, c'est-à-dire sous forme médicale ; d'un petit nombre de bénéficiaires.

Actuellement, le lait est fourni par un fermier du Bureau de Bienfaisance à un prix avantageux qui serait impossible d'obtenir en procédant autrement.

Au point de vue sanitaire, nous n'avons rien à craindre, car le lait étant livré au Bureau, une analyse est faite à l'heure.

Les laitiers passent dans les rues, fournissent leur clientèle ; mais voudraient-ils fournir les quelques jours de lait, prescrit par le médecin, à des personnes autres, pour avoir, après, l'ennui de venir toucher une somme minime au Bureau de Bienfaisance ?

Et puis, pour ce qui est des épiciers fournissant le lait, ne devons-nous pas craindre que le bon donné pour avoir du lait ne soit employé à autre chose ?

Non, pour toutes ces raisons, le lait ne peut être qu'au Bureau de Bienfaisance, et d'ailleurs le peu d'importance de ce secours qui va huit jours à l'un et huit jours à l'autre, n'entraîne pas de conséquences tellement onéreuses pour les assistés.

Citoyens, L'Administration du Bureau de Bienfaisance se préoccupe actuellement d'une œuvre qu'elle serait heureuse de voir aboutir.

Il s'agit de l'assistance par le travail. Depuis 40 ans, les œuvres d'assistance par le travail se sont singulièrement développées. On compte aujourd'hui un grand nombre de ces œuvres en France.

A l'étranger, l'idée est partout appliquée ; on cherche un remède pour les malheureux ; on la discute dans les Académies, dans les Facultés et dans les congrès socialistes, et les législateurs s'en inspirent pour lutter contre la crue du vagabondage.

C'est, en effet, la grandeur de notre siècle de ne rester insensible à rien de ce qui touche au soulagement de la misère humaine. La difficulté est de séparer les chômeurs nécessaires des mendiants professionnels.

En Belgique, les valides momentanément sans travail, sont occupés dans une maison de refuge et sont employés dans les ateliers industriels.

En Allemagne, on emploie les sans-travail dans des ateliers de menuiserie, corbonerie ou dans les champs d'épandage des eaux d'épuration.

Etude de M^e MONTAUDON, notaire à Saint-Quentin.

A VENDRE par adjudication publique et volontaire. Le JEUDI 9 FÉVRIER 1911, à deux heures. En la Mairie d'Homblières. 47 hectares 90 ares 94 cent.

TERRES LABOURABLES. Situées sur le terroir d'HOMBLIÈRES. (Pour la désignation, voir les Affiches)

Faculté de traiter avant l'adjudication

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e MONTAUDON, notaire à Saint-Quentin; Et pour traiter, à M. Jules DAVID, 3, place de Lycée, à Saint-Quentin (le Samedi).

Etude de M^e MONTAUDON, notaire à Saint-Quentin.

A VENDRE par adjudication publique et volontaire. Le JEUDI 23 FÉVRIER 1911, à deux heures. En la Mairie de Verquier

CORPS DE FERME. Situé au VERQUIER, sur la place, ET 67 hectares 35 ares

TERRES LABOURABLES. Situées sur les terroirs de VERQUIER, VILLERT et MALSÉMY (Pour la désignation voir les affiches)

Faculté de traiter avant l'adjudication

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e MONTAUDON, notaire à Saint-Quentin; Et pour traiter, à M. Jules DAVID, 3, place de Lycée, à Saint-Quentin (le Samedi).

Etude de M^e Félix GRISELIN, notaire à Saint-Quentin, 5, rue Jean Le Fontaine.

ADJUDICATION. Le SAMEDI 18 FÉVRIER 1911, à 2 heures de l'après-midi. EN L'ÉTUDE DES

VALEURS. Ci après: Une Action

Société du GAZ DE SAINT-QUENTIN

4 Actions

De la Banque THIÉRY

7 Actions

De la Banque JOURNEL

5 Actions

De la Banque ROUART

4 Actions

De la Banque SOURMAIS

5 Actions

Banque DUBOIS et C^o

(Ancienne Banque Fremoux de Bohain)

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e GRISELIN, notaire

Etude de M^e GUIARD-LATOURE, notaire à Saint-Quentin.

A VENDRE

Par adjudication publique et volontaire

Le JEUDI 16 FÉVRIER 1911, à deux heures.

En la Mairie de Gouy

6 hectares 05 ares

DE

TERRES LABOURABLES

Situées sur le terroir de GOUY.

Pour la désignation, voir les affiches

Faculté de traiter avant l'adjudication

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e GUIARD-LATOURE, notaire à Saint-Quentin.

Et pour traiter, à M. Jules DAVID, 3, place de Lycée, à Saint-Quentin, le Samedi.

A VENDRE

A ITANCOURT

PROPRIÉTÉ

de Plaisance

Comportant Jardin clos de 14 ares environ, Maison comprenant 4 pièces au rez-de-chaussée, 4 chambres et un cabinet de toilette à l'étage, dépendances.

S'adresser au bureau du Guetteur.

Cession de Fonds de Commerce

DEUXIÈME AVIS

Suivant contrat passé devant M^e LÉLOIR, notaire à Vermand, le 18 Janvier 1911, M. Virgile-Auguste PLONGERON, marchand de bestiaux, demeurant à Vermand, a vendu à Monsieur Raoul-Eugène DELAHAÏE, boucher, demeurant à Vermand, le Fonds de Commerce de Marchand de Bestiaux qu'il exploite à Vermand, comprenant la clientèle et l'achalandage et le matériel servant à son exploitation.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, à peine de forclusion, dans les dix jours de la présente insertion et seront reçues en l'étude de M^e LÉLOIR. Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le journal Le Guetteur sous le n^o 15, à la date du 27 Janvier 1911.

Pour deuxième insertion: J. LÉLOIR.

Etude de M^e FOUET, notaire à Ribemont.

A VENDRE par adjudication publique EN DÉTAIL OU PAR MARCHÉ

Le DIMANCHE 26 FÉVRIER 1911, à une heure de relevée,

En la Mairie de Regny

70 hectares 33 ares 02 cent.

DE

TERRES LABOURABLES & PRÉS

Situées sur les terroirs de REGNY-MARCY et THÉNELLE.

(Pour la désignation, voir les affiches)

Faculté de traiter avant l'adjudication

Pour tous renseignements, s'adresser: A M^e FOUET, notaire à Ribemont; Et pour traiter, à M^e BRAUNSCHEWIG, 139, boulevard Magenta, à Paris.

Etude de M^e PIOT, notaire à Moy.

A VENDRE

par adjudication volontaire

Pour cause de cessation de culture

A BERTHENICOURT

En la ferme de M. Henri Millot

Le DIMANCHE 26 FÉVRIER 1911, à une heure précise,

20 CHEVAUX

17 Vaches & Génisses

ET

BON MATÉRIEL

Désignation: 20 Chevaux hongres et juments, 17 Vaches et Génisses, 3 Chariots, 2 Tombereaux, Charrette, Cabriolet, Voiture à 4 roues, 6 Branlants, 5 Extirpateurs, Herbes en fer, Herse Howard, Herbes en bois, Croskill, 2 Rouleaux en fonte, Moulin à vanner, Tarare, Trieur, Brise-tourteau, Coupe-racines, Chaudières, Moissonneuse, Faucheuse, Semoir à la volée, Semoir en lignes, Semoir à betteraves, Semoir à engrais, Houe, Butoir, Pressoir et Moulin, Traineaux, Tonneaux, Moteur à essence de 9 chevaux, etc.

Il ne sera rien vendu avant l'adjudication

Crédit moyennant caution solvable, jusqu'au 1^{er} Juin 1911.

Les personnes non connues du notaire sont priées de se munir de références.

DÉPARTEMENT DE L'AINSE

A VENDRE

par Adjudication publique

Au plus offrant et dernier enchérisseur

Le JEUDI 16 FÉVRIER 1911, à 2 heures,

AU CATELET, en la Mairie

Par le ministère de M^e LEGÉ, notaire audit lieu,

Une Grande

PROPRIÉTÉ

Antérieurement à usage de caserne de Gendarmerie, situés au CAÏE ET Grande rue ou route Nationale de Saint-Quentin à Cambrai, composé de 2 corps de logis séparés par une cour et élevés de chacun un étage avec grenier au-dessus.

Caves, citernes, communs et Jardin.

L'ensemble d'une superficie de 7 ares 90 centiares

Mise à prix: 6.500 fr.

Jouissance immédiate

S'adresser pour visiter et pour tous renseignements à M^e LEGÉ, notaire au Catelet.

PRÊT ARGENT sur signature

Long terme. Discretio Société Industrielle, 83, rue Lafayette Paris (30^e année). — Ne pas confondre.

Etude de M^e DELAVESNE, notaire à Coucy-le Château.

ADJUDICATION

Le DIMANCHE 12 FÉVRIER 1911, à 2 heures,

A FOLEMBRAY, en la Salle des Ventes

D'UNE

Grande et Belle MAISON

Située à FOLEMBRAY, sur la route, en face le Marché Couvert, propre à la culture comme au commerce

compréhension: Corps de logis avec rez de chaussée et étage Grenier et Mansardes, Cour, Grange, Ecuries, Remise Cour et Jardin, la tout sur 9 ares 66 centiares.

Rsqûtes de M^e BEAUCHY CATON.

S'adresser à M^e DELAVESNE, notaire.

Voir les Affiches

Etudes de M^e FLOQUET, notaire à Villequier-Aumont (Aisne) et de M^e VAURIN, avocat à Laon.

A VENDRE

aux enchères publiques

Le DIMANCHE 12 FÉVRIER 1911, à 3 heures de relevée,

En l'Etude dudit M^e Floquet

La Nue-Propriété

Gravée de l'usufruit de M^e veuve BRIQUET BRUCELLE, de Neufville, âgée de 83 ans,

DE

140 fr. de Rente 30/0

SUR L'ÉTAT FRANÇAIS

Mise à prix 2.000 fr.

27 fr. de Rente 30/0

SUR L'ÉTAT FRANÇAIS

Mise à prix: 100 fr.

S'adresser audit M^e FLOQUET.

Etude de M^e Paul REGNAULT, Commissaire-priseur, à Saint-Quentin

VENTE aux ENCHÈRES

LUNDI 6 FÉVRIER 1911, à deux heures, Salle des Ventes mobilières de Saint-Quentin, 19, rue des Canonnières,

DU

MOBILIER

Dépendant de la succession légitime de M^e Henri MARÉCAT-JEAN, décédé marchand de meubles, à Saint-Quentin rue de La Fère, n^o 6 le 24 Juillet 1910, comprenant notamment: Buffet, Table à rallonges, Chaises Bureau avec kitings, Lit bois, Lit fer, Lit-oreg, Matelas, Literie, Armoires, Lavabos, Tables, Pêles, Vaseilles et Usensiles de ménage, Linge et Vêtements, et autres Objets mobiliers.

Etude de M^e Paul REGNAULT, Commissaire-priseur, à Saint-Quentin.

VENTE aux enchères

Le SAMEDI 7 FÉVRIER 1911, à deux heures, à Saint-Quentin, rue Xavier-Aubryat, n^o 18,

D'UN

MATÉRIEL

d'Épicerie-Buvette

Comptoir avec Pompe à bière, Rayonnage à verres, grand Comptoir avec tiroirs, Vitrines et Rayon pages de magasin, 2 Balances et Poids, Verrière, Linge vases, Chéniers, Tables et Chaises, Pêles, Utensiles et usage d'épicerie et de débit, Marchandises d'épicerie et mercerie, Photographes « Pathophone » avec Disques, divers Objets mobiliers

Dépendant de la liquidation judiciaire Veuve COCALLE.

Etude de M^e Paul REGNAULT, Commissaire-priseur, à Saint-Quentin.

VENTE aux ENCHÈRES

MERCREDI 8 FÉVRIER 1911, à 2 heures, à Saint-Quentin, boulevard Richelieu, n^o 24 bis,

D'UN

Matériel de Mécanicien

Chaudière-brasseur et Accessoires, Etablis Etoux, Forge, Ventilateur, Exclume, Filières, Pinces, Cisailles, Clés diverses, 2 petits Tours, Outils divers, 2 Pompes centrifuges, 3 Bicyclettes, Accessoires pour bicyclettes et automobiles.

Dépendant de la liquidation judiciaire DEBRANGOURT.

A LOUER

MAISON

A usage de Commerce

rue de La Fère, n^o 26

Avec Cour, Ecurie, Remise

S'adresser rue Saint-Eloi, n^o 1.

A VENDRE

6 à 7.000 BOTTES DE LUZERNE

S'adresser chez M. LÉMAESTRE-SAILLARD, cultivateur à Remigny.

On demande à Louer

Dans les environs de Saint-Quentin

MAISON DE CAMPAGNE

S'adresser au bureau du Guetteur.

A VENDRE

Près la gare de Mézières-sur-Oise

TERRAINS à bâtir

ET

UNE MAISON

Comprendant 2 pièces, deux mansardes, écurie, remise magasin et communs.

S'adresser à M. JULIEN SALMON, à Moy.

A CÉDER

Pour cause de santé

PETITE MAISON BOURGEOISE

MEUBLÉE

D'un bon rapport — Très pressé

S'adresser au bureau du Guetteur.

MAISON

A VENDRE

rue Poiret, n^o 28

S'adresser à M^e DHERVILLIER, notaire.

A VENDRE

UNE AUTOMOBILE

26 Chevaux

Carrosserie limousine-léonard. — Peut se décapoter. — Très amovible.

S'adresser à M. Pierre THILLIER, Châ et du Grand-Friel, par Postrest (Aisne).

A VENDRE

FOIN

Provenant de très bonnes prairies — Bien récolté. — Botteillé ou non.

ET

PAILLE D'ORGE

S'adresser chez M. LOMY-LANGLÉT, à Folsomme.

A VENDRE

OMNIBUS 4 places

COUPE, BIORD

PHAETON, BREAK, HARNAIS

Selle Anglaise

S'adresser au bureau du Guetteur.

A VENDRE

Un CHEVAL Bai

Agé de 6 ans

ET UNE

Voiture suspendue

Avec Capote

S'adresser au bureau du Guetteur.

A VENDRE

FOIN, LUZERNE, TRÈFLE

Bien récoltés

S'adresser chez M. MORELLE, à Rics, à côté de St-Quentin.

MAISONS À LOUER

Plusieurs Maisons, de 20 à 30 francs de loyer à Louer.

S'adresser rue Caliste-Coupiat, 26.

A CÉDER

BON ESTAMINET

Très bien situé possédant une forte et vieille clientèle. — 25 fr. de loyer par mois.

S'adresser au bureau du Guetteur.

LIGUE PATRIOTIQUE

DES

Femmes du Vermandois

Assistance par le Travail

La Permanence du Foyer Social, 3, rue des Suzettes, est ouverte tous les jours, de 10 heures du matin à midi et de 2 heures à 4 heures, le dimanche excepté.

On offre:

2 couturières en journée.

Une gouvernante

6 femmes de journée.

3 bonnes

1 chauffeur.

Une lavasse.

3 garçons de magasin.

2 gardes-malades.

Un homme de chambre.

On Demande:

12 bonnes.

1 ménage: HOMME à toutes mains, bon à tout faire.

POUR CAUSE DE SANTÉ

A CÉDER

De suite dans gros bourg de l'Arrondissement

UNE ANCIENNE MAISON DE COMMERCE

DE TOUT 1^{er} ORDRE

Epiceries, Nouveautés, Rouennerie

Bonneterie, Mercerie

Pour demande de renseignements: Ecrire A. Z., 43, bureau du Guetteur

CHAPPELLERIE DES HALLES. Ancienne Maison A. HENNEQUIN. Florentin WABLED, Succes^r. TÉLÉPHONE 623 — 6, rue du Palais-de-Justice — TÉLÉPHONE 623

Actuellement SOLDES. CHAPEAUX Feutre souple. Valeur 3 fr. 75, vendus 1 fr. 95. Valeur 5 fr. 25, vendus 2 fr. 45.

MAISON VENDANT LE MEILLEUR MARCHÉ DE LA RÉGION

AUTOMOBILES. DARRACQ, UNIC (Georges Richard) Agence exclusive Eug. FAUCHEUX Fils

1, Place du Huit-Octobre, S-Quentin. STOCK MICHELIN. Essai gratuit des Voitures sur demande

NOUVEAU MOTEUR "SENDLING". A Gaz de ville, Gaz pauvre Benzine, Benzol, Essence. De 2 à 200 Chevaux

Le plus simple, le plus robuste, défiant toute concurrence de prix à qualité égale, poids lourd, vitesse réduite. Nous engageons MM. les Acheteurs à demander nos Prix pour le type créé spécialement pour fonctionner au Benzol, qui après le Gaz pauvre donne:

"La Force Motrice la plus Economique". Comparez avec la concurrence, nos poids, nombres de tours et prix, vous serez convaincus de la supériorité incontestable du Moteur "Sendling".

Demandez les catalogues, Moteurs agricoles. Agents exclusifs pour l'Arrondissement: GAY Père et Fils, Constructeurs

12, AVENUE FAIDHERBE. Moteurs d'occasion de toutes forces et de tous systèmes. On demande des Correspondants et Agents dans toutes les Communes

CABINET DENTAIRE MODERNE. Installation Electrique. GRANDE SPÉCIALITÉ de POSSE DE DENTS. PRIX MODÉRÉS

LAVIELLE. 1, rue du Gouvernement, St-Quentin. Cabinet ouvert de 9 heures à midi, et de 2 heures à 5 heures, Dimanches et Fêtes exceptés.

SEMENCES DE CHOIX. L. RAIMON, Garignan (Ardennes). Trèfles et Luzernes garanties sans cusette. Betteraves fourragères à grand rendement. Spécialités de mélanges pour prairies. Avoines et Bleds de semences sélectionnées et triées.

AGENTS SÉRIEUX DEMANDÉS</